

Objectif n° 4 : éducation de qualité

Cet objectif vise à assurer à toutes et à tous une éducation équitable, gratuite et de qualité à toutes les étapes de la vie, en éliminant notamment les disparités entre les sexes et les catégories sociales. Il met également l'accent sur l'acquisition de compétences fondamentales et de niveau supérieur pour vivre dans une société durable.

Acquisition des compétences

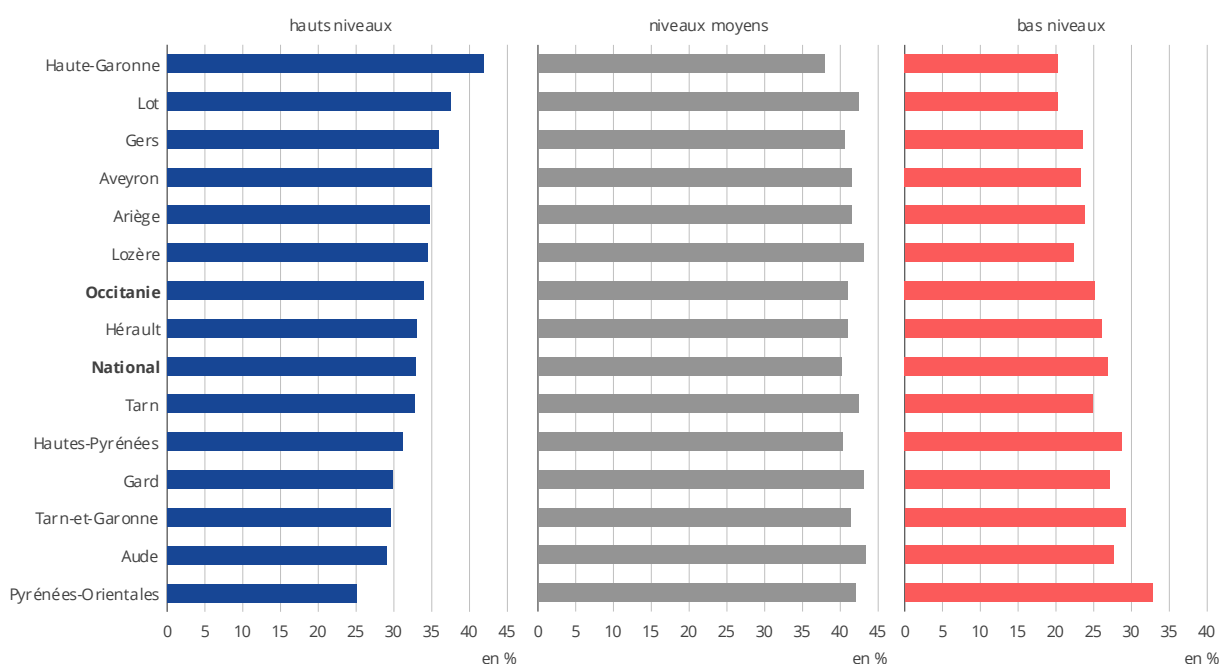
En France, garantir à tous les élèves l'acquisition des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) est une priorité du ministère en charge de l'Éducation nationale, qui a décidé notamment le dédoublement des classes de CP, puis de CE1, en réseau d'éducation prioritaire. La loi pour une École de la confiance, promulguée le 28 juillet 2019, contient en outre un chapitre consacré à l'école inclusive, afin d'améliorer l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

► À retenir

- En Occitanie, à l'entrée en sixième à la rentrée 2024, les résultats en français et en mathématiques sont globalement meilleurs qu'au niveau national, mais varient selon les départements : les performances sont les plus élevées en Haute-Garonne et les plus faibles dans les Pyrénées-Orientales ► [figure 1](#).
- Dans la région comme en moyenne en France métropolitaine, un jeune sur dix présente des difficultés de lecture ► [figure 2](#).

► 1. Répartition des élèves de sixième dans les groupes de niveaux à la suite des évaluations à la rentrée 2024

a. Français

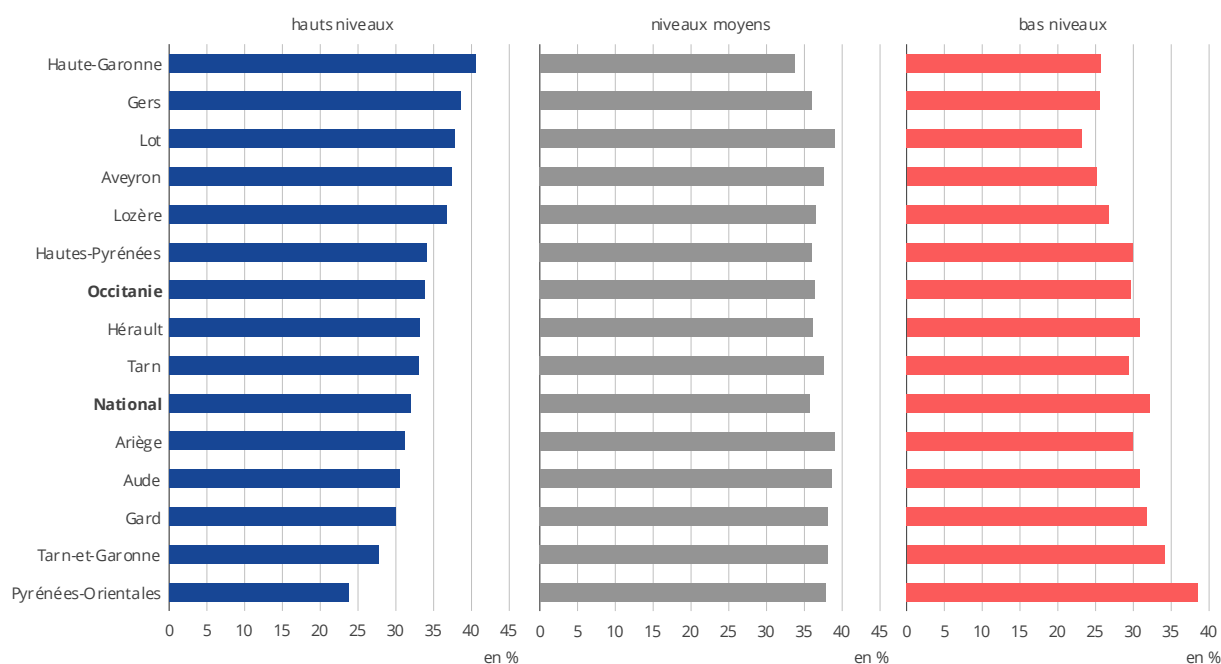


Note : National = France + Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Champ : Établissements du secteur public et du secteur privé sous contrat.

Source : Ministère en charge de l'Éducation nationale – Depp, évaluation exhaustive de début de sixième.

b. Mathématiques

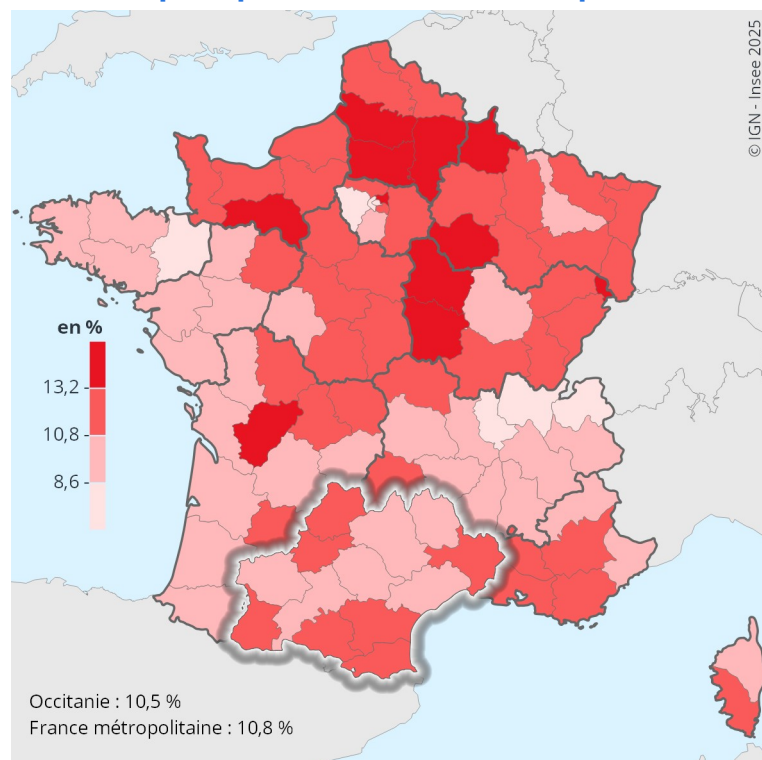


Note : National = France + Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Champ : Établissements du secteur public et du secteur privé sous contrat.

Source : Ministère en charge de l'Éducation nationale – Depp, évaluation exhaustive de début de sixième.

► 2. Part des jeunes de 16-25 ans ayant participé à la Journée défense et citoyenneté (JDC) en difficulté de lecture par département en France métropolitaine en 2023



Sources : Ministère en charge de l'Éducation nationale et de la Jeunesse – Depp ; Ministère des Armées – DSNJ.

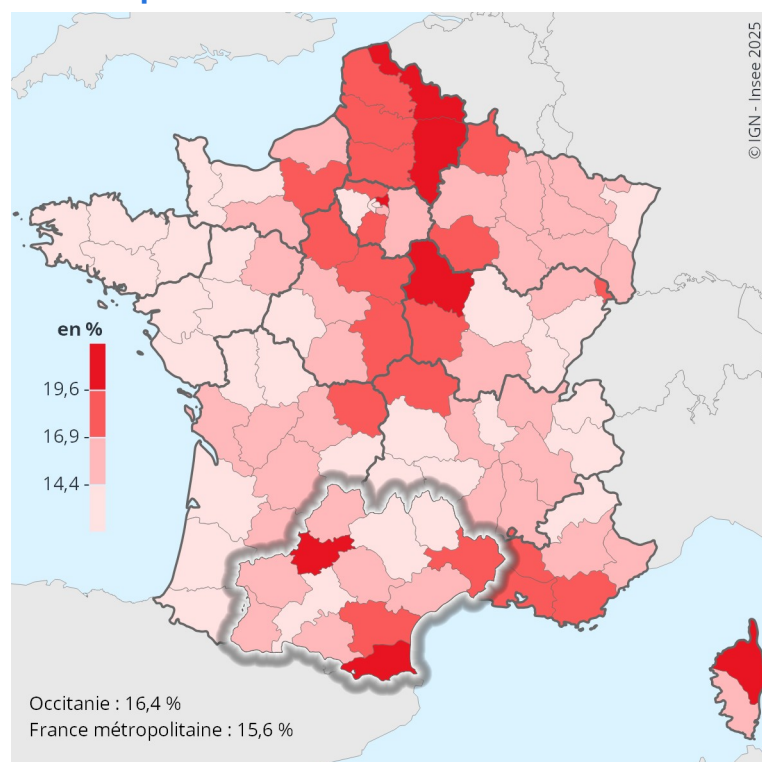
Sorties précoces du système scolaire

L'enjeu de la lutte contre le décrochage scolaire est de permettre à chaque jeune de construire son avenir professionnel et de réussir sa vie en société. Au niveau national, l'article 15 de la loi pour une École de la confiance prolonge l'instruction obligatoire par une obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans. En Occitanie, dans le cadre du Programme régional de la formation, le dispositif Déclic propose des formations courtes pour les mineurs âgés d'au moins 16 ans ayant quitté le système scolaire sans diplôme et souhaitant se préparer à un retour en formation. Dans le contexte de la crise sanitaire, la lutte contre le décrochage scolaire s'est adaptée afin de prendre en compte la situation des élèves les plus fragiles qui ont pris leurs distances avec l'école : plans d'action académiques de lutte contre le décrochage lié au confinement, tutorats spécifiques proposés dans le cadre des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville.

► À retenir

- En Occitanie, la part des jeunes pas ou peu diplômés est importante dans les Pyrénées-Orientales (22 %) et dans le Tarn-et-Garonne (20 %) ► [figure 3](#).

► 3. Part de jeunes de 20 à 24 ans sortis des études peu ou pas diplômés par département en France métropolitaine en 2021



Source : Insee, recensement de la population 2021.

► Pertinence des indicateurs, méthodologie

Maîtrise des compétences à l'entrée en sixième : en septembre 2024 et pour la septième année consécutive, les élèves de sixième ont passé une évaluation standardisée en français et en mathématiques sur support numérique (plus de 810 000 élèves en France dans près de 7 000 établissements du secteur public et du secteur privé sous contrat). Les élèves sont répartis en six groupes selon les compétences maîtrisées : bas niveaux (groupes 1 et 2), niveaux moyens (groupes 3 et 4) et hauts niveaux (groupes 5 et 6). Les seuils délimitant chaque groupe ont été construits dans chaque discipline à partir de la distribution des scores observée en 2017.

Part de jeunes en difficulté de lecture : cet indicateur contribue à éclairer la part de jeunes en risque de difficulté d'insertion. Il s'agit du nombre de jeunes de 16 à 25 ans jugés en difficulté de lecture, selon les tests de la Journée défense et citoyenneté (JDC) organisés par le ministère des Armées, rapporté à l'ensemble des jeunes de nationalité française et de la même tranche d'âge évalués lors de la JDC. Les comparaisons entre départements doivent être maniées avec précaution car la population concernée peut varier sensiblement d'un département à l'autre et les jeunes participant à la JDC n'ont pas tous le même âge.

Part de jeunes sortis des études peu ou pas diplômés : cet indicateur caractérise les territoires au regard des sorties précoces de formation initiale. Il donne en effet la part des jeunes âgés de 20 à 24 ans sans diplôme et hors du système éducatif. Il s'agit du nombre de jeunes non inscrits dans un établissement d'enseignement et qui sont non diplômés ou titulaires au mieux du certificat de formation générale ou du diplôme national du brevet ou du brevet des collèges, rapporté à l'ensemble des jeunes de la même tranche d'âge non inscrits dans un établissement d'enseignement.

► Pour en savoir plus

- « [Évaluations de début de sixième 2024 - Premiers résultats](#) », Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), Document de travail - série études n° 2024-E15, novembre 2024.
- « [Journée défense et citoyenneté 2023 : un jeune Français sur vingt en situation d'illettrisme](#) », Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), Note d'information n° 24.32, août 2024.
- « [Indicateurs territoriaux de développement durable](#) », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère en charge de la Transition écologique).